

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 18/07/2011
Référence: PR 2011/032

Accès universel à un compte en banque: Déception des consommateurs suite au repli de la Commission

Les millions d'Européens qui n'ont pas accès à un compte en banque vont être profondément déçus par la décision de ce jour de la Commission européenne d'abandonner les mesures législatives prévues pour une recommandation non contraignante sur l'accès à un compte bancaire de base. BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, demande depuis longtemps une action européenne pour garantir à tous les consommateurs européens un compte en banque et déplore dès lors ce recul de la Commission.

Selon les chiffres-mêmes de la Commission, près de 30 millions d'Européens ne peuvent accéder aux services bancaires de base. Ces personnes ne peuvent alors mener une vie normale dans notre société : payer un loyer ou trouver un emploi deviennent des défis insurmontables. Recevoir les allocations sociales et payer des factures sans compte en banque demandent plus de temps et d'argent.

La Commission européenne avait proposé dans son programme de travail pour 2011 d'agir sur ce sujet et en avait même fait une des actions clés de l'Acte pour le Marché Unique récemment adopté.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC a commenté :

« La Commission a manqué une occasion en or d'agir concrètement pour les Européens. Retirer le projet de législation est une mauvaise nouvelle pour des millions d'Européens. Posséder un compte en banque est un droit essentiel. Aucune banque de l'UE ne devrait pouvoir refuser l'ouverture d'un compte en banque à une personne qui le lui demande.

« Nous avons vu déjà trop souvent qu'en matière de services financiers l'autorégulation et les mesures fondées sur l'action volontaire du secteur bancaire ne fonctionnent pas. Poursuivre sur cette voie est une perte de temps.

Nous avançons à un rythme d'escargot pour garantir l'accès à un compte en banque, ce qui est en contradiction totale avec la volonté de l'UE de renforcer le commerce en ligne. Or c'est un fait : sans compte bancaire, acheter et faire des affaires en ligne est quasiment impossible. »

FIN

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

**Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez www.beuc.eu
www.twitter.com/beuctweet**